



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_055BIS-BF
Reçu le 22/06/2026

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures

L'an deux mille vingt-six le onze juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq du mois de juin deux mille vingt-six sous la Présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint, délégué aux finances).

Etaient présents : 17

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, Mme CHEVALLIER Graziella, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 2

M. BROCHIER Maxime ayant donné pouvoir à M. GONSOLIN Rémy, M. FERRARO Fabien ayant donné pouvoir à M. SMITH Tristan.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Céline HIDALGO

Administration : Nicolas PASCAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_055BIS-BF
Reçu le 22/06/2026

		II - PRESENTATION GENERALE		II	
		VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 680 333,35	G	3 645 985,68
	Section d'investissement	B	2 053 764,05	H	1 463 225,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 698 499,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	687 016,30 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	5 421 113,70	= G+H+I+J	6 807 711,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 680 333,35	= G+I+K	5 344 485,14
	Section d'investissement	= B+D+F	2 740 780,35	= H+J+L	1 463 225,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 421 113,70	= G+H+I+J+K+L	6 807 711,12

Hors de la présence de Madame la Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du comptable public.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le compte administratif du budget principal 2025,

ARTICLE 2. Autoriser Madame la Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 22 JUN 2026

Affiché ou publié le : 18 JUN 2026

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2026

Pour copie conforme

Po de Adjeun
Le Maire

Marie-Anne BOURGEOIS